

Bretagne Vivante - SEPNB

Châteaubriant - Pays de la Mée, Estuaire- Loire- Océan et Pays Nantais

Zones humides sauvées !!!



A l'heure, où les zones humides de Loire-Atlantique sont menacés par plusieurs projets d'infrastructures (projet de déviation routière dans les marais de l'Erdre ou entre les communes de Besné et Pontchâteau, projet d'aménagement portuaire sur le site de Donges-Est...), le Tribunal Administratif de Nantes vient de rendre dans l'affaire relative à la déviation entre Corsept et Paimboeuf (rive Sud de l'estuaire de la Loire), une décision qui devrait peser lourd dans les choix futurs des aménageurs en les appelant à plus grande prise en compte des zones humides dans l'élaboration de leurs projets.

Par un arrêté en date du 12 juillet 1999, le préfet de Loire Atlantique avait décidé d'autoriser le Conseil Général à réaliser, au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau, des travaux de remblaiement relatifs à la déviation routière de Corsept-Paimboeuf (44). Le tracé prévu menaçait les zones humides de la rive sud de l'estuaire de la Loire sans que ne soient prévues de réelles mesures compensatoires.

L'intérêt écologique des marais de Corsept-Paimboeuf est pourtant incontestable. En effet, ils font partie de l'estuaire de la Loire, qui est en ZNIEFF, en ZICO, classé en ZPS au titre de la directive oiseau de 1979.

En outre de nombreuses espèces protégées sont à signaler sur le secteur (dont le Trèfle de Micheli).

Cette décision préfectorale intervenait après que Bretagne Vivante et la Ligue pour la Protection des Oiseaux aient par courrier alerté le préfet sur les enjeux écologiques propres à ce secteur et sur le risque juridique important que constituerait la décision d'autoriser les travaux.

Face à la décision de l'Etat de privilégier le tracé de pire impact, Bretagne Vivante a conjointement avec la Ligue de Protection des Oiseaux déposé une requête tendant à l'annulation de l'arrêté litigieux devant le tribunal administratif de Nantes. Dans le même temps, une plainte était adressée à la Commission européenne pour violation des règles relatives aux aménagements dans les sites Natura 2000.

Par la suite, les travaux ayant débuté, une demande de sursis à exécution fut introduite. Ce sursis fut accordé par le Tribunal Administratif de Nantes le 29 juin 2000.

Le 29 juillet 2003, le Tribunal annulait l'arrêté du préfet de Loire Atlantique en date du 12 juillet 1999. Cette décision s'appuie sur 2 points essentiels :

- Le non respect du schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux du bassin Loire-Bretagne, qui précise que " les zones humides ont un rôle irremplaçable dans le cycle de l'eau " et que " leur régression doit être arrêtée grâce à la mise en place d'une véritable politique de préservation et de gestion, basée sur la reconnaissance de leur statut d'infrastructure matérielle " et interdit " tous les travaux susceptibles d'altérer gravement l'équilibre hydraulique et biologique des zones humides ".
- La loi littoral et notamment l'article L. 146-6 du Code de l'urbanisme qui prescrit la protection des zones humides remarquable et ce bien que les décrets d'application relatifs aux communes situées dans les estuaires n'aient pas encore été pris.

Le tribunal confirme ainsi le bien-fondé de la position des associations qui, loin d'être opposées au principe même d'une déviation routière dans ce secteur, préconisent le choix d'un tracé plus au sud épargnant les espaces humides.

L'Etat et le Conseil général de Loire Atlantique ont décidé de ne pas faire appel de cette décision.

La décision du Tribunal de Nantes constitue une réelle et belle victoire pour l'ensemble des associations mobilisées pour la protection des zones humides. Elle devrait raisonnablement conduire à un réexamen des projets d'infrastructures pour privilégier des choix moins consommateurs d'espaces naturels.

Bulletin de liaison septembre 2003

Sommaire

Réorganisation de Bretagne Vivante 44 2

SECTION ELO :

- AGENDA	2
- Réseau Sentinelle des Plantes Protégées	3
- Sortie à Pont Mahé	3
- un poison : la Bromadiolone	4
- Botulisme	4
- Remblaiements illégaux en Brière	5
- Chantier CPN à Chéméré	5

SECTION NANTAISE :

- Rencontre des CPN à Chauvé cet été	6
- Programme 2003-2004 faune sauvage	6
- Programme 2003-2004 botanique	6
- Dates réunion de section	6
- Affiche faune sauvage protégée	7
- La vie (survie) des abeilles	7

SECTION CHÂTEAUBRIANT :

- Pesticides	8
--------------	---

BRETAGNE
VIVANTE  SEPNB

www.bretagne-vivante.asso.fr

Bretagne Vivante- SEPNB

Section du pays nantais
6 rue de la ville en Pierre
44000 NANTES
tél./ fax : 02 40 50 25 24
Email: bvnantes@wanadoo.fr

Section Châteaubriant
14, rue César Franck
44110 Châteaubriant
tél. /fax : 02 99 47 96 78

Section Estuaire-Loire-Océan
Maison du peuple
Place Allende
44600 Saint-Nazaire
tél./fax : 02 40 66 43 54
Email: section-estuaire-loire-ocean@bretagne-vivante.asso.fr

Mise sur pied d'une délégation
départementale de Bretagne
Vivante - SEPNB en Loire-
Atlantique

L'objectif essentiel de cette (re)structuration est de disposer d'une instance qui assure la représentation politique de Bretagne Vivante - SEPNB en Loire-Atlantique.

Dans ce nouveau dispositif deux Groupes de Travail Départementaux (GTD) ont été créés :

- Le GTD " Biodiversité & Aménagement " supervise les dossiers traités par l'association dans le département, notamment ceux qui passent en commission des sites. Il est garant que les positions prises sont en cohérence avec la ligne politique de l'association régionale.

- Le GTD " Biodiversité & Conservation " regroupe les conservateurs des réserves du département, les représentants dans les commissions " Natura 2000 ", et des adhérents intéressés par les expertises et les inventaires faune-flore.

Le rôle des sections est recentré sur la diffusion des idées de Bretagne Vivante, l'accueil et l'intégration des nouveaux adhérents. Au sein de la section, véritable point d'entrée dans l'association, diverses activités sont organisées (sorties, conférences, réunions, débats, actions diverses, tenue de stand, ...).

Le bulletin de liaison départemental (celui que vous avez entre les mains !) est l'outil d'information des adhérents sur les actions menées et les activités proposées. Il paraît en septembre, janvier et avril.

Actuellement c'est le Président régional, Bernard Guillemot, qui assume les fonctions de délégué départemental. Il est aidé de Gilles Mahé qui endosse le rôle de secrétaire départemental, et de Michel Mayol, responsable du GTD " Biodiversité & Aménagement ". Philippe Frin coordonne les travaux du GTD " Biodiversité & Conservation ". Cette organisation sera officialisée lors d'une AG départementale envisagée en avril.

Les adhérents qui souhaitent participer aux GTD peuvent se faire connaître dès maintenant auprès des sections.

Section Estuaire Loire océan

AGENDA

AUTOMNE 2003

Samedi 20 septembre

Ramassage des pommes

De 10h à 12h à Bois-Joubert

Vendredi 26 septembre

Réunion thématique :

Richesse des dunes.

Le cas de Batz-sur-mer

à 20h salle E de la maison du peuple à Saint-Nazaire.

Samedi 11 octobre

Sortie ornithologique

RDV à 10h ancienne criée du Croisic (ceux qui veulent rester l'après-midi doivent prévoir un pique-nique)

Samedi 18 octobre

Chantier d'automne sur la prairie de Chéméré

RDV à 14h30 parking de la mairie de Chéméré.

Au programme débroussaillage ... et grillades pour le goûter !

Samedi 25 octobre

Une journée à Bois-Joubert

Voir encadré

Samedi 8 novembre

Sortie en forêt de Princé

RDV à 14h, église de la Sicaudais.

Vendredi 28 novembre

Réunion thématique La biodiversité en

périphérie des marais

salants. Présentation

d'une étude suivie d'une projection de diapos.

à 20h salle E de la maison du peuple à Saint-Nazaire.

Nous proposons à tous les adhérents de Loire-Atlantique de se retrouver le samedi 25 octobre à Bois-Joubert pour passer une journée ensemble.

A partir de 10h :

- fabrication du pain et des pizzas ... cuisson au four
- ramassage des pommes

Le midi :

- repas convivial (4 € par personne, 2 € pour les enfants ... à régler sur place) : soupe, pizza cuite au feu de bois, fromage de Bois-Joubert et compote.

L'après-midi :

- Vidéo-projection rétrospective sur les actions menées par Bretagne Vivante en 44.

INSCRIPTION

avant le 15 octobre

auprès de la section Estuaire-Loire-Océan

Par Email ou par téléphone
(voir page 1)

Petites annonces

Un club CPN à Bois-Joubert !

Connaissez-vous des personnes (jeune ou moins jeune, adhérent ou non) qui souhaiteraient participer à la création et à l'animation d'un club CPN à Bois-Joubert ? Contact : Didier Maréchal, d.marechal@wanadoo.fr, 02 40 66 57 00.

Qui veut tenir la revue de presse de La section Estuaire-Loire-Océan ?

Le travail consiste à collecter les articles de presse dans lesquels Bretagne Vivante - SEPNB est citée. Un petit réseau d'adhérents, lecteurs assidus des journaux locaux (Ouest-France, Presse-Océan, Le Courrier de Paimboeuf, L'Echo de la Presqu'île, ...) pourrait lui envoyer les coupures de presse. Rassurez-vous, on n'est quand même pas tous les jours dans la presse ! Merci de se faire connaître auprès de la section.

Participez au Réseau Sentinelle des Plantes Protégées (RSPP).

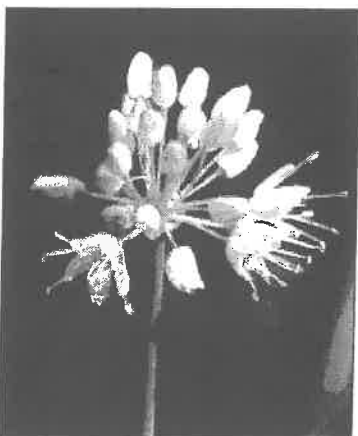
Devenez le parrain de l'Ail des landes. Un individu, un groupe d'amis ou une famille peut devenir le parrain de la plante. Aucune connaissance n'est nécessaire, la seule condition est d'être adhérent à Bretagne Vivante. Le parrain se verra remettre une description de la plante dont il aura la responsabilité ainsi que toutes les localisations connues dans le département (si nécessaire nous le guiderons sur le terrain). En échange, le parrain s'engage à suivre les stations (environ une visite tous les 2 ou 3 ans) et à nous alerter en cas de menace.

L'Ail des landes est une espèce remarquable très rare en Loire-Atlantique et protégée en région Pays de Loire. Elle affectionne les landes humides qui ont considérablement régressé sur notre territoire, souvent victimes de remembrement et de drainages excessifs et irraisonnés. L'ail des landes n'est plus connu en Loire-Atlantique que sur la commune d'Herbignac où elle est menacée par un projet routier.

Pour devenir le parrain de l'ail des landes, n'hésitez pas à contacter la section Estuaire-Loire-Océan à l'adresse figurant en première page.

Rappel des parrainages précédents :

Gentiane pneumonanthe : Sophie Mahieu
Doradille marine : Jean-Yves David
Asphodèle d'arrondeau : Françoise



Allium ericetorum

Sortie du 11 mai à Pont-Mahé

Une bonne vingtaine de personnes s'est retrouvée à Pont-Mahé pour observer la flore caractéristique des massifs dunaires. Malgré une petite pluie fine nous avons pu observer la succession des plantes depuis le haut de plage où poussent le Pourpier de mer, le Cakilier maritime, l'Arroche des sables. Ensuite se succède la dune mobile ou dune blanche où pousse l'oyat, puis la dune fixée ou dune grise qui possède de nombreuses espèces végétales dont l'immortelle de sables, et enfin la dune boisée est ici la seule du département à être une lande boisée.

Parmi les plantes protégées, il faut signaler le minuscule Crépis de Suffren (Pont-Mahé est sans doute sa plus belle station en Loire-Atlantique), la Linaire de sables, l'Asperge prostrée.

Un chardon a suscité quelques discussions, après observation fine dans le laboratoire de Dominique, il s'avère que nous étions en présence du Scolyme d'Espagne (*Scolymus hispanicus*) qui est une espèce protégée très abondante dans les dunes de Pont-Mahé..

En passant dans le sous bois, Gilles nous a retrouvé une belle station de Listère à feuilles ovales en fleurs : cette orchidée verte possède une pièce florale très sensible qui produit une goutte visqueuse pour coller le pollen sur l'insecte.

Après le pique-nique, nous avons fait une rapide excursion dans le marais de Limarzel où nous avons vu des petites mares couvertes de renoncules aquatiques dont la renoncule de Baudot. Les prairies venant d'être pâturées, on s'est surtout intéressés aux plantes aquatiques des mares et fossés.



Commission des sites

La prochaine commission des sites aura lieu le lundi 22 septembre à la préfecture à Nantes.

Bretagne Vivante est donc sollicitée pour donner un avis sur les projets suivants :

- Urbanisation de la ZAC de Promota à Mesquer
- Extension de la Zone d'activité artisanale de Piriac
- Création du lotissement "le clos des Garennes" à Port au Loup (Piriac)
- Création d'un terrain de caravanage de 29 emplacements à Batz-sur-mer
- Construction de 14 logements à Préfaille

Une réunion de travail se tiendra donc le vendredi 19 septembre de 19h à 21h30 à Bois-Joubert (Donges) pour étudier les dossiers. Tous les adhérents de Bretagne Vivante qui souhaitent participer à cette réunion sont les bienvenus.

Gilles Mahé,

représentant Bretagne Vivante - SEPNEB à la commission des sites.

Accès à Bois-Joubert : Quitter la nationale Nantes/St-Nazaire à l'échangeur de Donges-Pontchateau et prendre la direction Pontchateau. Prendre aussitôt la première à gauche (maison de la nature de Bois-Joubert indiquée). Au bout de la route prendre à droite ... et toujours tout droit jusqu'à Bois-Joubert.

BRETAGNE VIVANTE – SEPNB DENONCE L'UTILISATION CONTRE LES RAGONDINS D'UN POISON INTERDIT : LA BROMADIOLONE

Notre association, Bretagne Vivante - SEPNB a été surprise de constater que malgré " l'arrêté Cochet " du 25 avril 2003 interdisant la bromadiolone contre les ragondins et rats musqués, les campagnes d'empoisonnement continuaient en Loire-Atlantique. A nos interrogations, les gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage nous ont répondu qu'ils avaient reçu l'ordre de tolérer le poison.

Explication : le ministère de l'agriculture a d'abord ignoré cet arrêté et continué d'ordonner cette lutte chimique contre ces rongeurs, puis il a demandé et obtenu du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), la rédaction d'un nouvel arrêté autorisant l'épandage du poison dans la nature. Ce projet a été présenté pour avis au Conseil national de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS) ainsi qu'au conseil national de la Protection de la Nature (CNPN) qui l'ont rejeté à l'unanimité : chasseurs, protecteurs de la nature et représentants de l'agriculture ont dit non à l'emploi des anti-coagulants dans la nature. Actuellement un nouveau texte serait sur le bureau de Mr Raffarin qui doit trancher.

Ce sont les Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures (F.D.G.D.E.C.) qui organisent cette lutte chimique dans environ 33 départements Français. Cela consiste à placer des radeaux dans les marais sur lesquels sont déposées des carottes recouvertes de bromadiolone liquide concentrée. Selon un responsable de la F.D.G.D.E.C. de Loire-Atlantique, cette lutte serait sûre, bien encadrée et il n'y aurait aucune preuve de mortalité liée au poison chez la faune sauvage. Or il n'en est rien, une thèse réalisée en 1998 par un vétérinaire de Lyon démontre l'inverse. Elle cite que la bromadiolone est incriminée dans 54% des cas lors d'analyse en

laboratoire de cadavres d'espèces sauvages. Les animaux les plus touchés sont les prédateurs de rongeurs ou des charognards (renard, buse), les autres espèces s'intoxiquent en mangeant les appâts (sanglier, lièvre, canard, ...). Le sanglier est fortement touché à cause de son régime omnivore. Parmi les espèces domestiques, c'est le chien qui succombe le plus souvent à l'intoxication par la bromadiolone. Un garde de l'Office National de la Chasse nous a également cité la mortalité de loutre et du castor pour certains départements: toutes deux espèces protégées.

Les municipalités décident des modes de lutte contre les ragondins sur leur commune. Dans cette optique, nous avons fait un courrier à l'adjointe déléguée à l'environnement de St Brévin -les-Pins pour tenter de faire annuler l'utilisation de la bromadiolone du 12 mai au 1 juillet 2003. La réponse a été claire : 2003 sera la dernière année de la lutte chimique.. Ensuite ce sera le piègeage qui sera employé...

On peut s'interroger sur cette lutte chimique qui continue alors qu'il existe des moyens de substitution pour réguler la population de ragondins. Le piègeage est efficace mais il coûte beaucoup plus cher et demande de nombreux volontaires. En Grande Brière, c'est le tir au fusil par les chasseurs qui est péconisé avec une prime par ragondin tué. En 1995 ce sont environ 716 tonnes d'appâts qui ont été utilisées en France. Ces campagnes d'empoisonnement seraient donc très lucratives pour les fabricants d'anti-coagulants. La vraie raison des dérogations ne serait-elle pas l'écoulement des stocks ! ... Cela donne à réfléchir : si la dangerosité de ces produits est avérée, l'arrêt immédiat de ces molécules chimiques dans la nature est une priorité. C'est notre avenir à tous et celui de nos enfants qui est en jeu....

Cas de botulisme

chez les oiseaux marins.

On a pu observer cet été un nombre relativement important de cadavres d'oiseaux marins sur les plages de la commune de Pornichet, avec une majorité de Goélands Argentés . Un Pétrel tempête a aussi été noté.

L'origine de cette mortalité estivale n'est pas à attribuer seulement aux températures exceptionnelles : un spécimen de Goéland encore en vie a en effet été examiné par le Docteur Maréchal qui a pu mettre en évidence une intoxication par la toxine botulinique qui a engendré une mortalité naturelle de ces populations d'oiseaux. L'empoisonnement entraîne une paralysie progressive, l'oiseau perdant peu à peu le contrôle de ses muscles.

Le botulisme aviaire ne peut survenir que si la bactérie *Clostridium botulinum* de type C est infectée par un virus et produit, en réaction à cette infection, une toxine, laquelle doit être ingérée par les oiseaux.

Lorsque les oiseaux meurent, leur carcasse en décomposition réunit souvent les trois conditions nécessaires à la multiplication des bactéries botuliniques de type C et à l'élaboration de toxines : une température élevée (c'est le cas l'été), un milieu riche en protéines et l'absence d'air.

Les oiseaux absorbent la toxine botulinique en ingérant les vers ou autres invertébrés se nourrissant de la chair en décomposition. Cette toxine est inoffensive pour les invertébrés, mais elle s'accumule dans leurs tissus, atteignant une concentration telle qu'un seul ver peut tuer un canard. Le cycle recommence, les oiseaux empoisonnés étant chaque fois de plus en plus nombreux.

Plus de détail sur le site " Environnement Canada " : <http://www.mb.ec.gc.ca>.

Aurélien Beutier

COMMUNIQUE DE PRESSE

REMBLAIEMENTS ILLEGAUX EN BRIERE Bretagne Vivante - SEPNB porte plainte

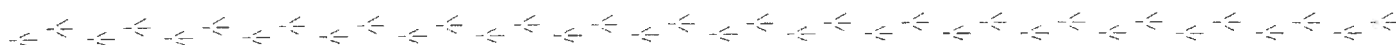
Les prés-marais au sein du Parc Naturel Régional de Brière constituent un secteur d'intérêt écologique indéniable. Bien que classé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), reconnu d'importance internationale et classé en site Natura 2000, de multiples remblaiements illégaux continuent pourtant de dégrader cet espace remarquable. Devant l'étendue des terrassements (plusieurs centaines d'hectares), un inventaire a été réalisé en 2001 à la demande du préfet par le Conseil Supérieur de la Pêche, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et le Parc Naturel Régional de Brière. Cependant aucune action contentieuse n'ayant été menée à ce jour,



les remblaiements illégaux se sont poursuivis en toute impunité. Aujourd'hui la situation est devenue inacceptable. Bretagne Vivante - SEPNB est régulièrement sollicitée par des propriétaires, des riverains, ou des associations qui se plaignent et déplorent la destruction de la nature au mépris de toutes les lois.

C'est pourquoi Bretagne Vivante - SEPNB a déposé plainte cet été contre X avec constitution de partie civile pour **violation de la loi sur l'eau, violation de la loi sur la protection des sites, violation de la loi sur les déchets, violation du plan d'occupation des sols**, et demandé réparation des préjudices écologiques.

Bretagne Vivante - SEPNB, qui s'est fixé la protection des zones humides comme objectif prioritaire, ne saurait accepter que l'on porte atteinte en toute impunité à des milieux naturels remarquables tels que ceux des prés-marais de Brière ou de l'estuaire.



CHANTIER C.P.N. DANS LA RESERVE DE CHEMERE

En cette fin de vacances, Chauvé est en pleine ébullition avec les rencontres internationales des C.P.N. La protection et la restauration des milieux naturels faisant partie de leurs objectifs, un groupe d'une vingtaine de personnes de tous âges se sont rendus sur notre réserve.

Il faut admirer l'efficacité de ces protecteurs de la nature. Le briéron Louis, armé de sa tronçonneuse, a dégagé la mare envahie depuis fort longtemps par les saules et il n'a pas perdu de temps : c'est impressionnant... Pendant ce temps, d'autres personnes ont rogné les ronciers qui sont au nord de la prairie. Les plus jeunes ont tiré sur les chardons des parties humides du site.

Un grand merci donc aux C.P.N pour leur travail dans notre réserve.

Il faut encore cette année que toutes les bonnes volontés nous rejoignent pour un chantier d'automne à Chéméré : il faut continuer d'éliminer les chardons et il faudra brûler les ronces et l'énorme tas de branches de saules qui sont restés sur le terrain.

RENDEZ-VOUS donc le 18 octobre à 14h30 devant la mairie de Chéméré.

(prévoir des gants pour épineux si vous en avez)



Réunion de section à 19 h au local

2 octobre 2003
6 novembre 2003
4 décembre 2003
8 janvier 2004

N'hésitez pas à venir, ces réunions
sont ouvertes à tous et sont
l'occasion de parler de la vie de la
section

Groupe botanique

(LES DATES NE SONT PAS ENCORE
FIXÉES)

* Dimanche 21 septembre

sur les grèves de Loire
(Champtoceaux)

* Samedi 4 ou 11 ou 18 Octobre

Intervention sur un chantier
d'amélioration du balisage des
carrés d'étude sur Logné.

* Samedi 4 ou 11 ou 18 octobre

sur le cirque de Couroucé dans les
Mauges.

* Samedi 8 novembre

sortie dans la vallée du Cens

* Mars Avril 2004:

Un ensemble de sortie sur la vallée
du Cens pour des compléments
botaniques / à un travail avec la
CUN

* Dimanche 4 avril 2004

sortie grand public
dans la vallée de la Maine

* Samedi 24 avril 2004

à Château panne à Mont-jean sur
Loire.

*Mai Juin 2004 sortie pas encore
déterminée sans doute Malakoff

Groupe faune sauvage

Réservé aux adhérents

Les sorties se déroulent généralement
sur une matinée.

☞ samedi 11 octobre 2003

Laridés et oiseaux marins au
CROISIC .

Critères d'identifications sur le
terrain. Déjeuner sur place.

☞ samedi 29 novembre 2003

Oiseaux hivernants sur
NOIRMOUTIER : Anatidés,
limicoles. Vasières, marais,
réserve de Mulembourg. Déjeuner
sur place.

☞ samedi 28 février 2004

Les oiseaux des MARAIS DE
GREE, découverte de la richesse
faunistique de ces zones humides
près d'Ancenis.

☞ Samedi 20 mars 2004

A la rencontre des PICS en
FORET DU GAVRE (pic épeiche,
pic mar, épeichette, et peut-être
le superbe pic noir.)

☞ Samedi 24 avril 2004

Les chants des passereaux au
printemps . Promenade matinale
à la découverte des chants
printaniers. Sous-bois bordant le
lac de Grandlieu . RDV à
préciser.

☞ Jeudi 17 juin 2004

Balade en fin de journée à la
découverte des cigognes des
marais Audubon à COUERON)
Rdv à préciser.
Apporter Pique-nique.

Pour les lieux de RDV, contacter
Alain GUEZENNEC 02 40 32 66 43
a.guezennecc@mageos.com
Michel LEMEILLEUR 02 40 65 29 52
michel.lemeil@wanadoo.fr

Les CPN :

jeunes d'aujourd'hui,
naturalistes de demain
**Bilan des Xèmes Rencontres
internationales des
clubs: "Connaître et Protéger
la Nature"
(CHAUVE, 21-24 Août 2003)**

Tous les deux ans, les clubs CPN
(Connaître et Protéger la Nature) se
donnent rendez-vous pour quelques
jours de folle activité naturaliste. Cette
année, c'est la petite commune de
Chauvé, dans le Pays de Retz, qui
accueillait ce grand rassemblement
orchestré par le réseau "Pays de la
Loire" de la FCPN (Fédération
nationale des clubs CPN, qui fédère tous
les clubs) sous l'égide de l'association
"L'Hirondelle". Petit retour sur un
temps fort pour la jeunesse naturaliste
de notre pays...

C'est en 1972 que s'est créé le premier
club "Connaître et Protéger la
Nature" dans les Ardennes grâce au
journal *La Hulotte*. Depuis, le concept a
fait son chemin et, dotés d'une
association fédérative depuis 1983, les
clubs CPN ont fleuri un peu partout en
France et dans le monde (Roumaine,
Afrique francophone, Belgique...).
Aujourd'hui, des clubs continuent
toujours à se créer et on en compte pas
moins de 250 à ce jour.

Les clubs CPN sont, dans l'ensemble, très
diversifiés. Ils réunissent
la plupart du temps des jeunes (d'âges
variables) et peuvent être constitués
en association loi 1901 tout comme ils
peuvent dépendre d'une autre
structure (centre de loisirs, établissement
scolaire, autre association...).
Leur point commun, c'est, outre leur
adhésion à la FCPN, leur amour pour la
nature. En effet, nos jeunes naturalistes
s'activent ici et là pour observer
et explorer la nature qu'ils s'efforcent
également de préserver par des actions
menées en sa faveur (construction de
nichoirs, réalisation de mares...). La
Fédération de son côté laisse une très
grande liberté aux clubs et
n'intervient que pour favoriser une
certaine cohésion et dynamiser ses
adhérents en lançant des projets, en
éditant des publications parmi

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

lesquelles on peut signaler un journal trimestriel *La Gazette des Terriers* ou en mettant au point des outils pédagogiques pour les clubs.

Mais revenons-en à nos fameuses Rencontres. Elles ont donc lieu tous les deux ans et cette année c'était notre belle région qui s'était vue élue. Ça fait pas moins de deux années qu'on les préparait mais le résultat fut à la hauteur du travail fourni par tous les bénévoles qui se sont investis dans l'organisation gigantesque de cette manifestation.

Pendant quatre jours, du jeudi au dimanche, les participants ont pu faire un grand nombre de sorties diverses et variées pour découvrir les monuments naturalistes locaux ou suivre des petites formations sur la reconnaissance de la faune et de la flore. N'oublions pas tous les autres événements : une réunion sur l'histoire et l'avenir des CPN proposée par le bureau de la fédération le vendredi soir, l'assemblée générale le samedi matin, un concert le samedi soir, un chantier le dimanche matin et, finalement, la "Grande Fête de la Nature" (lors de laquelle la SEPNB tenait d'ailleurs un stand) le dimanche après-midi. Une grande fête où denombreux exposants en tous genres ont attiré une grande quantité de gens, vacanciers ou riverains, qui se sont laissés envoûtés par l'atmosphère CPN le temps d'une après-midi.

Evidemment, le dimanche soir, ce fut le temps des pleurs et des déchirements... Chacun (sauf les pauvres organisateurs qui avaient encore du boulot !) devait s'en retourner chez lui. Mais heureusement, pour ne pas se quitter dans ces conditions, tout le monde s'est donné rendez-vous dans deux ans. Apparemment, ça sera en Belgique.

Tanguy

Conférences en préparation

- ▶ L'agrobiologie
- ▶ La Loire : relèvement de la ligne d'eau
- ▶ Les paysages de Loire : ripisylve



AFFICHE FAUNE PROTEGEE EN PAYS DE LOIRE

La Direction régionale de l'environnement des pays de la Loire en partenariat avec Bretagne Vivante vient d'éditer une affiche sur la faune protégées dans notre région.

Cette affiche est destinée à sensibiliser les scolaires, le grand public et les acteurs de l'aménagement, sur la nécessité de préserver les animaux sauvages rares ou menacés et leurs milieux de vie.

Un petit livret accompagne l'affiche; il présente la liste de l'ensemble des espèces animales protégées en Pays de Loire et, décrit les menaces qui pèsent sur ces animaux, l'utilité de préserver, de protéger et gérer les milieux naturels sensibles.

Quelques exemples d'animaux : Le Gorgebleue à miroir, la Genette, le Loutre, le Léopard vert, le Hérisson, la Rosalie des Alpes, le Brochet...

Prix 6 € (les recettes serviront à l'achat de terrain pour des réserves)

Disponible au local de votre section

La vie (survie) des abeilles !

Les experts ont étudié la matière active de l'insecticide Régent
Le Fipronil pourrait passer dans le lait

Les maïs issus de plants traités au fipronil, matière active de l'insecticide Régent, ne devraient pas être utilisés dans l'ensilage destiné à nourrir les vaches laitières, selon les experts de la Commission d'études de la toxicité des produits phytosanitaires. Des résidus pourraient se fixer sur les graisses du lait.

Le Régent, insecticide qui sert à protéger un grand nombre de cultures (maïs, tournesol, céréales, betteraves...(fait à nouveau parler de lui. Au printemps déjà, le ministère a reconnu que le fipronil, matière active du Régent, était responsable des mortalités anormales d'abeilles survenues dans le Sud-Ouest, en mars. Peu de temps après, la justice s'interrogeait sur la situation juridique de ce produit phytopharmaceutique qui dispose d'une Autorisation provisoire de vente (APV) et non d'une Autorisation de mise sur le marché (AMM) - plus difficile à obtenir - comme, l'exige la réglementation. Classé "Toxique +" Ces derniers jours, plusieurs parties civiles dans les

instructions en cours (pour déterminer les causes des surmortalités d'abeilles) ont annoncé une nouvelle découverte surprenante. Parmi des documents saisis par la justice au ministère de l'Agriculture figure un avis de la Commission d'étude de la toxicité, chargée des produits phytosanitaires avant leur mise sur le marché. Cet avis, daté de juin 1993, est opposé à l'utilisation de l'insecticide Régent sur les graines de maïs destinées à l'ensilage.

Il faut savoir que le fipronil, appliqué par enrobage des graines de maïs à semer, se diffuse dans toute la plante. Des résidus de la matière active ont été détectés dans la tige et les feuilles qui sont utilisées avec les graines pour l'ensilage. Problème : le fipronil présenterait "une affinité pour la matière grasse", selon la Commission d'études. Il faut comprendre qu'il peut se fixer sur les graisses du lait. Or, le maïs ensilé est la base de l'alimentation des vaches laitières, surtout en élevage hors sol et, de ce fait, le risque d'une contamination du lait est jugé sérieux. La Commission évoque "un risque de transfert dans le

lait", comme le révèle la Confédération Paysanne (une des parties civiles) dans un courrier daté du 13 août, adressé aux trois ministères concernés - Agriculture, Santé et Écologie - pour demander le retrait du marché de ce produit. Un avis négatif sans doute justifié par la toxicité du fipronil, classé Toxique +. C'est un neurotoxique très puissant, actif à des doses extrêmement faibles, comme l'ont démontré des études réalisées sur les abeilles, mais également sur les organismes aquatiques et les rongeurs. Malgré ces craintes, le Comité d'homologation des produits phytosanitaires du ministère de l'Agriculture a donné son accord, fin 1995, pour un emploi "tous usages" du Régent sur maïs. Interrogé sur les raisons qui ont justifié cet accord, le ministère n'avait pas apporté de réponse le 29 au soir. Difficile de savoir, aujourd'hui, si les craintes de la Commission étaient ou non fondées, car le fipronil ne fait pas partie des contaminants recherchés dans le lait, selon la Direction générale de l'alimentation.

Pesticides (encore!!)

La section de Châteaubriant a organisé le 11 avril dernier une soirée-débat sur les pesticides et les alternatives possibles à leur usage, notamment au niveau des espaces gérés par les collectivités.

Nous avons personnellement invité les élus des communes, cantons, et communautés de communes, ainsi que toutes les associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Chacun a pu d'abord s'informer grâce aux expositions présentées dans la salle : " Pesticides : danger ", et " Un environnement urbain sans pesticides : pourquoi, comment ? ”.

Mickaël Laurent, de la Maison de la Consommation et de l'environnement de Rennes est intervenu sur la présence des produits phytosanitaires dans l'environnement et les risques pour la santé.

Puis Jacqueline Especel, du Service des Espaces Verts de la Ville de Rennes a relaté l'opération " 0-phyto " menée dans un quartier rennais : expérience d'entretien sans produits phytosanitaires dans un quartier urbain.

Dans l'enquête menée auprès des habitants de ce quartier de Rennes, il était constaté qu'une mauvaise herbe sur laquelle on peut mettre un nom n'en est déjà plus tout à fait une, ainsi, la sensibilisation, le changement de regard sur la notion d'espace propre et entretenu peut naître à partir de la connaissance.

Ces interventions ont été suivies d'un débat, très animé. Comment sensibiliser les communes ? Quelles actions seraient plus adaptées ? en effet, un ou 2 élus seulement sont présents sur une trentaine de personnes. Il faut également sensibiliser les particuliers, notamment les jardiniers amateurs.

La trentaine de personnes présentes, pour la plupart déjà convaincues, permet d'entrevoir un réseau possible pour d'autres actions.

La section prévoit de poursuivre cette opération de sensibilisation sur " **comment diminuer l'utilisation des pesticides** " en ciblant les jardiniers amateurs, durant l'année 2003/2004, en recherchant des partenaires localement.

6 rue de la ville en Pierre
44 000 NANTES

Bretagne Vivante, association régionale:

Elle siège à Brest. Elle gère et protège depuis 40 ans des espaces naturels en Bretagne. Elle mène des actions d'éducation à l'environnement et poursuit une approche globale des problèmes de l'environnement.

Une vingtaine de sections sont réparties dans toute la Bretagne historique.

Bulletin d'adhésion pour un ami
ou si vous souhaitez renouveler votre cotisation pour 2004
A envoyer à Bretagne Vivante - SEPNB
à la section de votre choix, à l'adresse figurant en page 1

Bulletin d'adhésion:

Nom
Prénom
Adresse.....
.....
Ville.....
Code postal.....
Tél:..... Fax:
Email

Adhésion	22 €
Adhésion chômeur et étudiant	7 €
Adhésion conjoint et enfant	4 €
Abonnement à la revue Penn Ar Bed	
non adhérents	23 €
adhérents	19 €
Abonnement au journal des enfants l'Hermine vagabonde	10 €
	total

Section

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de
Bretagne Vivante- SEPNB
Date et signature